



Institut Ricci
Centre d'études chinoises

Li Qiufen 李秋芬

Scandinavie¹
Aux lisières du droit

Air China Inflight Magazine, Avril 2014

Traduction Cécile Delattre et François Hominal

Quiconque a été en contact direct avec des Chinois du continent a sans doute remarqué le rêve de la plupart d'entre eux d'émigrer à l'étranger. Cela peut nous paraître étrange, et ce n'est pas par méconnaissance de la situation économique des pays étrangers, mais par conviction qu'individuellement ils réussiraient mieux à l'étranger qu'en Chine. Des malins profitent de cette attraction pour passer sur l'Internet chinois des annonces indiquant combien il faut investir pour avoir un permis de résidence dans tel ou tel pays et offrir les services adéquats. Le texte ci-dessous, publié dans une revue distribuée à bord des avions d'Air China, montre comment le rêve a du mal à se réaliser dans certains pays.

Un environnement nouveau, une langue inconnue, et il faut prendre soin des enfants tout en cherchant des opportunités... Ceux qui ont le projet d'immigrer en Scandinavie devraient bien réfléchir, non seulement à l'obstacle de la langue, mais aussi aux barrières que les droits locaux opposent à l'immigration. Si on connaît les cinq pays de la Scandinavie pour leur atmosphère de conte pour enfants et pour leurs assurances sociales qui protègent du berceau au tombeau, il n'en reste pas moins que ces pays ne sont pas des pays d'immigration, qu'ils n'ont pas de code de l'immigration et ne veulent pas d'une immigration d'investisseurs ou de techniciens. Sur le plan juridique, mis à part ceux qui sont recrutés par une société locale, ce qui leur permet d'être titulaires d'un visa de travail de longue durée ou encore ceux qui bénéficient d'une autorisation de séjour, parce que légalement mariés ou en concubinage avec un citoyen scandinave, les étrangers ne peuvent en général pas y immigrer officiellement. Et peu importe que l'intermédiaire d'immigration ait ou non le droit d'opérer, ce n'est qu'en « jouant sa chance » à la lisière du droit et en prenant de grands risques en faisant passer la frontière à son client.

¹ A entendre en son sens le plus large d'Europe du nord. La suite du texte concerne la Suède.

Etre un "immigrant investisseur"

Monsieur Zhao est entrepreneur. Possédant deux sociétés en Chine, il était riche mais, d'un niveau culturel assez modeste, il était sans cesse à la recherche du meilleur endroit où immigrer pour l'éducation de ses enfants.

Un jour de 2009, M. Zhao lut sur la page du site chinois d'un compatriote établi à l'étranger, que selon des intermédiaires d'immigration, apparemment dignes de confiance, il suffisait d'investir 250.000 couronnes suédoises [25 000 €], puis 50.000 [5 000€] pour obtenir un visa en deux à quatre mois, et que, sans critères de fortune, de diplômes ou de maîtrise de la langue, il était possible d'obtenir un titre de résident en quatre ans et la nationalité en cinq ans.

M. Zhao se mit en relation avec ces intermédiaires et l'un d'eux, qui se disait plus particulièrement en charge de l'immigration en Suède, lui suggéra de transformer une de ses sociétés chinoises en holding, holding qui pourrait alors investir 50.000 couronnes [5 000 €] dans le capital d'une filiale à créer en Suède. Simultanément, il avait à se préparer à sortir 250.000 couronnes [25 000 €] par personne pour garantir les dépenses personnelles de la famille pendant un an, puis il demanderait un visa de travail. Son épouse et ses enfants pourraient obtenir en même temps des autorisations de travail et de séjour en Suède et toute la famille bénéficierait des avantages sociaux suédois.

Outre les dépenses ci-dessus, M. Zhao eut à payer 400.000 couronnes [40 000 €] à l'intermédiaire, dont 100.000 destinées au cabinet d'avocats suédois travaillant avec ce dernier. Après 6 mois d'attente, M. Zhao obtint, comme il le souhaitait, un visa de travail de deux ans et s'installa dans la capitale suédoise, Stockholm. Au début, toute la famille ressentit le sentiment de nouveauté qu'on éprouve quand on arrive dans un pays étranger et M. Zhao, impatient de vivre une vie heureuse en Suède, acheta un chalet et une voiture.

Les mésaventures de Monsieur Zhao

Quelques mois après s'être installé en Suède, M. Zhao commença à ne pas se sentir bien : rien ne lui était familier et il rencontrait des difficultés même dans la vie de tous les jours ; certes les Suédois parlent anglais, mais, pour lui qui n'était pas très à l'aise en anglais, et au-delà du fait que les documents commerciaux et administratifs étaient principalement rédigés dans cette langue de la Scandinavie difficile à l'écrit comme à l'oral qu'est le suédois, tout était de l'hébreu. Devoir s'adapter, à son âge, à la manière dont fonctionne un pays étranger, était loin d'être aussi facile qu'il l'avait imaginé, et se révélait aussi très contrariant. Ainsi, il n'était pas possible d'aller consulter un médecin à l'hôpital public n'importe quand, il fallait prendre rendez-vous et, une fois en présence du médecin, la barrière de la langue empêchait d'entrer dans les détails comme il l'aurait fallu.

Mais ce n'était pas le pire. M. Zhao s'aperçut rapidement que l'investissement prétendu avantageux était un gouffre financier incommensurable - les 50 000 couronnes investies [5000 €] ne permettaient en fait que de couvrir les frais d'immatriculation de la société. Et avec une main d'œuvre au coût élevé et des produits chers, il n'était pas du tout facile d'arriver à faire tourner une société en Suède. Parvenu au terme de son premier titre de séjour de deux ans, il dut solliciter auprès du bureau de l'immigration un nouveau titre de deux ans et dépensa à nouveau à cette occasion une somme non négligeable. En fait, sur quatre ans, entre les sommes à mettre dans la société, les taxes et les frais courants de la famille, tout en étant raisonnable, le total des dépenses s'élevait à deux millions et demi trois millions de couronnes [250 000 – 300 000 €]. Comme, par ailleurs, la population de la Suède n'atteignait pas les neuf millions, le marché n'offrait pas un potentiel comparable à celui existant en Chine. M. Zhao était terriblement déprimé.

Sur ces entrefaites, parmi celles qui avaient immigré avec M. Zhao, il se trouva quelques familles chinoises en difficultés financières ; sans moyen de continuer à faire face au coût élevé de la vie suédoise, elles furent bien obligées de rentrer au pays.

L'affaire de la "porte des visas de travail"

En 2010, suite à une dénonciation, le bureau de l'immigration suédois mena une enquête et constata que, le plus souvent, les détenteurs de visas de travail venant de Chine l'étaient sous le couvert de sociétés privées sans activité réelle, ni enregistrement fiscal - en fait des coquilles vides. Le bureau de l'immigration prit alors des arrêtés d'expulsion à l'encontre des dirigeants de ces sociétés fictives.

A cette époque, ce fut presque une centaine de familles chinoises qui reçurent ainsi l'ordre de retourner en Chine. En 2011, cette affaire dite de la "Porte des visas de travail" fut divulguée par les médias suédois et nombre d'intermédiaires disparurent alors de la scène. La plupart des familles chinoises rentrèrent en Chine, quelques-unes firent un détour par différents pays européens à la recherche d'une nouvelle occasion de s'installer à l'étranger, et les autres restèrent en Suède et entamèrent des recours dans l'attente d'un hypothétique renouvellement de leurs visas.

M. Zhao fut l'un de ceux qui engagèrent des recours. Après avoir reçu son arrêté d'expulsion du bureau de l'immigration, il réclama à son intermédiaire l'indemnisation contractuellement due dans un tel cas, mais ce dernier s'y refusa. M. Zhao apprit à cette occasion que son intermédiaire "d'immigration d'investissement" avait obtenu lui aussi son visa de travail en prétendant créer une société, qu'il n'avait pas le droit d'exercer en tant qu'intermédiaire et que, de ce fait, les contrats conclus avec lui ne pouvaient produire aucun effet ; il ne pouvait être attaqué en justice que pour escroquerie. Et, avec le droit suédois, même en gagnant un tel procès, si l'intermédiaire reconnaissait sa culpabilité et purgeait sa peine, il était très probable que M. Zhao ne récupère pas son argent. Plein d'amertume, il se

rapprocha d'autres victimes et ensemble ils intentèrent quand même une action en justice contre leurs intermédiaires, mais ceux-ci disparurent alors de la surface de la terre.

Encore aujourd'hui, l'internet chinois diffuse à grande échelle des reportages tendancieux et des annonces fallacieuses vantant la Suède, "ce pays où l'on peut immigrer en investissant 100.000 yuans et qui offre gratuitement à tout le monde une bonne protection sociale". Des organismes officiels tels le bureau de l'immigration suédois et l'ambassade en Chine ont réagi par des déclarations en chinois et en anglais démentant publiquement ces rumeurs.

Une résistance à toute épreuve

Il est de notoriété publique que la ville de Malmö située dans le sud de la Suède donne asile à un grand nombre de réfugiés du Moyen-Orient. C'est là qu'habita un certain temps une famille chinoise venant de Pékin, dont le mari, M. Wei, était diplômé d'une célèbre université américaine, et l'épouse, Mme Shang, avait travaillé dans les médias. En Chine, ils appartenaient à la bourgeoisie moyenne.

Quelques années auparavant, un intermédiaire avait organisé leur venue à Malmö par le biais du programme d'immigration d'investisseurs, en vue de la création d'une entreprise. Avant leur départ, tous deux débordaient d'ardeur et espéraient devenir d'illustres entrepreneurs en Suède. Mais la société que l'intermédiaire les aida à faire immatriculer à Malmö, bien qu'en activité sur le papier, ne trouva pas de projet adapté à réaliser et resta sans affaires suffisantes pour garantir des bénéfices. Et avec une entreprise qui n'était pas en mesure de payer ses impôts, il leur était évidemment difficile de passer l'évaluation qui serait menée par l'administration fiscale et le bureau de l'immigration suédois lorsqu'il y aurait à renouveler leurs visas.

En même temps, loin de ce que mari et femme avaient imaginé, les divers organismes suédois se révélèrent d'une efficacité médiocre dans le traitement de leurs dossiers et, alors que leur situation les tourmentait déjà, ils se mirent à vivre dans l'angoisse. En deux ans la réserve d'argent que le couple s'était constituée en vendant son appartement à Pékin avait déjà fondu des deux tiers.

En 2010, en plein dans l'affaire de la "Porte des visas de travail", M. Wei et Mme Shang reçurent un coup de fil d'un enquêteur. Pressentant de graves ennuis, ils se mirent immédiatement en relation avec leur intermédiaire. Se sachant en mauvaise posture, ce dernier leur proposa un plan de rechange pour pouvoir affronter le bureau de l'immigration : il fallait qu'ils achètent de prétendus "postes de travail" à la société suédoise, c'est-à-dire qu'ils devaient se faire embaucher sur le papier par la société locale, tout en payant de leurs propres deniers salaires et taxes.

Mais cette fois-ci, M. Wei et Mme Shang n'osèrent pas faire confiance à l'intermédiaire et écartèrent cette solution en réalité très risquée : le bureau de l'immigration, attentif depuis longtemps aux nouveaux stratagèmes que les intermédiaires mettaient en place pour l'abuser, avait déclaré que toute supercherie dans les embauches d'une société suédoise serait punie sévèrement. Monsieur Wei et Madame Shang, au courant à force de l'avoir fréquenté, savaient maintenant que le gouvernement suédois était loin d'être aussi facile à bernier que les intermédiaires le disaient ; bien que presque dans une impasse, ils n'envisageaient plus de prendre des risques.

A l'automne 2013, le deuxième enfant du couple naquit à Malmö. Le droit suédois voulant que la nationalité d'un nouveau-né dépende entièrement de la nationalité de ses parents, ce bébé naturellement n'avait droit ni à un titre de résident ni à la nationalité suédoise. Quand leur fils aîné fut en âge d'entrer à la maternelle, il resta sur la liste d'attente. Cette même année, à l'automne, M. Wei fut averti que leur recours gracieux devant le bureau de l'immigration en vue du renouvellement de leurs titres de séjour avait été rejeté ; il ne leur restait plus qu'à prendre un avocat et à engager de nouveaux recours.

Actuellement, M. Wei et Mme Shang se donnent le titre de patrons de société, mais n'ont en réalité qu'un petit restaurant qui leur permet tout juste de survivre. Lui se lève très tôt pour les livraisons à domicile et elle reste à la maison pour garder les deux enfants. Ils ne savent pas quand ils pourront obtenir de nouveaux titres de séjour.

"Si nous n'obtenons pas de nouveaux titres de séjour, ça ne sera vraiment plus possible et on n'aura plus qu'à rentrer au pays et à tout recommencer du début". C'est l'issue de secours que se réservent M. Wei et Mme Shang qui, pour avoir choisi de quitter la Chine et son mode de vie, ont dû développer une résistance à toute épreuve.

Un plan pour partir faire un tour

Comparée à sa voisine, la Suède, qu'il s'agisse d'admettre des réfugiés ou d'accueillir des immigrants, y compris les conjoints étrangers, la Finlande est encore plus sévère sur le plan du droit. En Finlande, il n'y a pas d'immigration possible par le biais d'un investissement et même les couples qui demandent à être réunis doivent traverser une interminable attente avant que ne soit délivré un titre de résident au conjoint étranger qui devra au préalable avoir réussi un examen de finnois. Mais cela ne suffit pas à empêcher des intermédiaires sans scrupules de faire des annonces mensongères, certains allant jusqu'à aguicher les gens avec le slogan "acheter une maison, immigrer en Finlande", comme s'il suffisait d'acheter un bien immobilier pour obtenir un titre de séjour et que soit réglée officiellement la question de l'immigration.

Il y a quelques années, Melle Liu, qui à l'origine travaillait au service financier d'une société de Shenzhen, fut ébranlée par cette annonce qu'on pouvait "immigrer en Finlande en y investissant dans l'achat d'un bien immobilier". Mais alors que son père se préparait à

mobiliser toutes ses économies pour lui permettre de réaliser son rêve, une parente mariée à un Finlandais lui ouvrit les yeux : en Finlande, un étranger sans autorisation de long séjour et sans numéro d'immatriculation n'était pas autorisé à acheter des biens immobiliers. Cette parente suggéra à Melle Liu de venir d'abord en Finlande sous le couvert d'y suivre un cours préparatoire ; puis, avec ses titres, elle chercherait à s'inscrire dans un département d'une université finnoise, une fois diplômée elle continuerait en maîtrise et, empilant ainsi les années d'études, elle finirait par avoir les cinq années de séjour légal requises au terme desquelles elle pourrait, pourvu qu'elle réussisse l'épreuve de langue, déposer officiellement une demande de titre de résident.

Après réflexion, Melle Liu se résolut à entrer en Finlande comme étudiante. Elle est maintenant diplômée de l'Université du Sud de la Finlande, elle a réussi l'examen de langue du deuxième niveau et elle est admise en maîtrise section commerce. Pendant sa maîtrise, il lui faudra encore étudier pour obtenir un nombre suffisant d'unités de valeur et ne pas dépasser le nombre d'heures de travail autorisé pour ne pas commettre quoi que ce soit d'illégal. Puis, en temps voulu, elle déposera une demande de titre de résident et attendra patiemment la réponse.

Devoir interminablement étudier et passer des examens tout en travaillant pour gagner de l'argent, c'est une vie bien dure, mais Melle Liu pourra espérer en finir si le gouvernement qui sortira des élections prévues en Finlande en 2005 ne remet pas en question les conditions actuelles d'attribution du titre de résident.

Nos compatriotes associent généralement les cinq pays de la Scandinavie, et en particulier la Suède et la Finlande, aux histoires pour enfants et au bien-être, mais immigrer dans ces pays n'a rien d'un conte merveilleux. Vous qui auriez décidé d'émigrer, vous devriez, avant de quitter votre chez vous, vous renseigner autant que possible sur le droit local et la situation réelle du pays, et bien réfléchir sans vous laisser influencer. Il vous faudra prendre une décision difficile et, une fois à l'étranger, éviter maintes ornières, mais il est vrai que la vie ne s'écrit pas comme un plan d'entreprise, et il est probable que, dans chaque jeune cœur, batte le rêve de partir faire un tour.

@ @ @